



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 579-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 579 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE UNE HAUTEUR DE REZ-DE-CHAUSSÉE PLUS ÉLEVÉE POUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL SERVANT AUX FINS DE GARDERIE**

### **Assemblée publique de consultation**

CONVOCAION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mai 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet du règlement suivant :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 579-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 579 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE UNE HAUTEUR DE REZ-DE-CHAUSSÉE PLUS ÉLEVÉE POUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL SERVANT AUX FINS DE GARDERIE**

Le présent règlement vise à modifier la réglementation concernant le niveau moyen du rez-de-chaussée d'un bâtiment utilisé à des fins de garderie.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 juin 2022 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou au 450-588-5515.
4. Le projet de règlement numéro 579-5 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 19 mai 2022.

La greffière,

Flavie Robitaille